

Evaluation des mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) en Normandie

Evaluation des MAEC mises en œuvre dans le cadre des programmes de développement rural en Normandie : les MAEC encouragent-elles les nouvelles pratiques agricoles ?

Comité technique FEADER – 10 octobre 2019

-  Contexte et objectif de l'étude
-  Méthodologie
-  Réponses aux questions pour l'évaluation
-  Pistes d'améliorations
-  Conclusion

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ETUDE

- 🌾 Second pilier de la PAC
→ Fonds européen pour l'agriculture et le développement rural (FEADER)
- 🌾 Programme de développement rural 2014-2020 (PDR) → Haute Normandie et Basse Normandie
- 🌾 140 millions € dédiés aux MAEC en Normandie (FEADER, Région, Etat, AE)
- 🌾 Fusion des Régions en 2016 → Révision des PDR
- 🌾 Organisme de gestion : La Région Normandie

Anciennes régions	
Haute Normandie	Basse Normandie
Préservation des zones humides, incluant les surfaces Natura 2000	Préservation de la biodiversité
Préservation de la biodiversité hors zones humides	Préservation de la qualité de l'eau
Érosion des sols	Préservation des systèmes herbagers
Protection de l'eau	Préservation et le maintien des ensembles bocagers

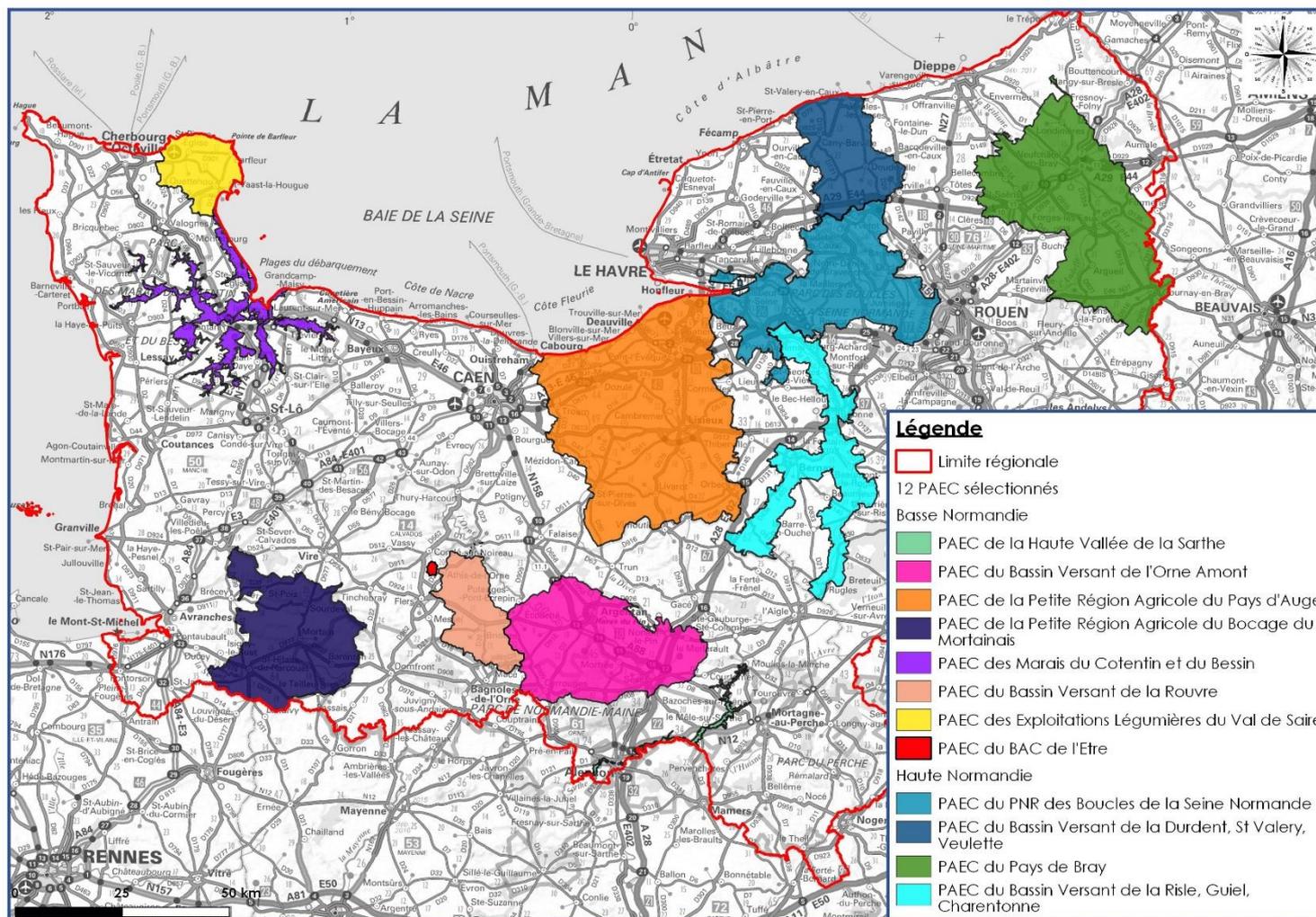
- 🌿 Mesures mobilisables : Systèmes / Localisées / Mesures non zonées
- 🌿 Engagement volontaire sur 5 ans
- 🌿 Porteurs de projet à l'échelle de territoire de projet (PAEC)
- 🌿 Objectifs de sensibilisation, de susciter l'adaptation, l'amélioration ou le maintien de pratiques

Réponse à 4 questions pour l'évaluation du dispositif MAEC :

- 1) Quelle est la typologie des bénéficiaires des MAEC en Normandie ?
- 2) Quels sont les freins et les motivations des exploitants agricoles à la contractualisation d'une MAEC ?
- 3) Les actions d'animation et d'accompagnement des MAEC auprès des agriculteurs sont-elles suffisantes, pertinentes et utiles ?
- 4) Quels sont les bénéfices concrets de ces pratiques agricoles sur l'environnement en Normandie ?

Périmètre de l'évaluation

- A l'échelle régionale
- A l'échelle d'un échantillon de 12 PAEC :



METHODOLOGIE

→ **Analyse quantitative : données 2015 - 2016**

→ **Analyse qualitative → retour d'expérience des acteurs :**

 24 acteurs régionaux et territoriaux

 204 exploitants agricoles sur les 12 PAEC sélectionnés

Acteurs régionaux :

-  Région (Direction Agriculture et Environnement)
-  Etat (DRAAF, DREAL, 5 DDTM)
-  Agences de l'Eau (Seine-Normandie + Loire Bretagne)
-  ASP
-  CRAN

Acteurs territoriaux :

-  CPIE des Collines normandes
-  PNR Normandie Maine et PNR des Boucles de la Seines normandes
-  Chambre d'agriculture du Calvados et de la Manche
-  Syndicat départemental de l'eau de l'Orne
-  SILEBAN
-  Syndicat mixte des bassins versants de la Durdent, St Valéry, Veulette
-  Syndicat mixte d'Eau et d'Assainissement du Caux central
-  PETR du Pays de Bray
-  Département de l'Eure

Logique d'échantillonnage à l'échelle des 12 PAEC

-  Minimum de 20 exploitations par territoire (si possible)
-  Répartition : 1/3 EA non engagées et 2/3 EA engagées
-  100 % des mesures engagées enquêtées

Echantillon final :

-  204 exploitations agricoles rencontrées :
 - 81% d'exploitations engagées
 - 19% d'exploitations non engagées

→ Représentativité des réponses à l'échelle des territoires est correcte (test statistique)

Bilan qualitatif des rencontres

Retours des acteurs régionaux et territoriaux

-  Beaucoup d'intérêt pour cette évaluation des MAEC en Normandie
-  Attentes en termes d'amélioration du dispositif
-  Questionnement sur sa réelle efficacité

Retours des exploitants agricoles

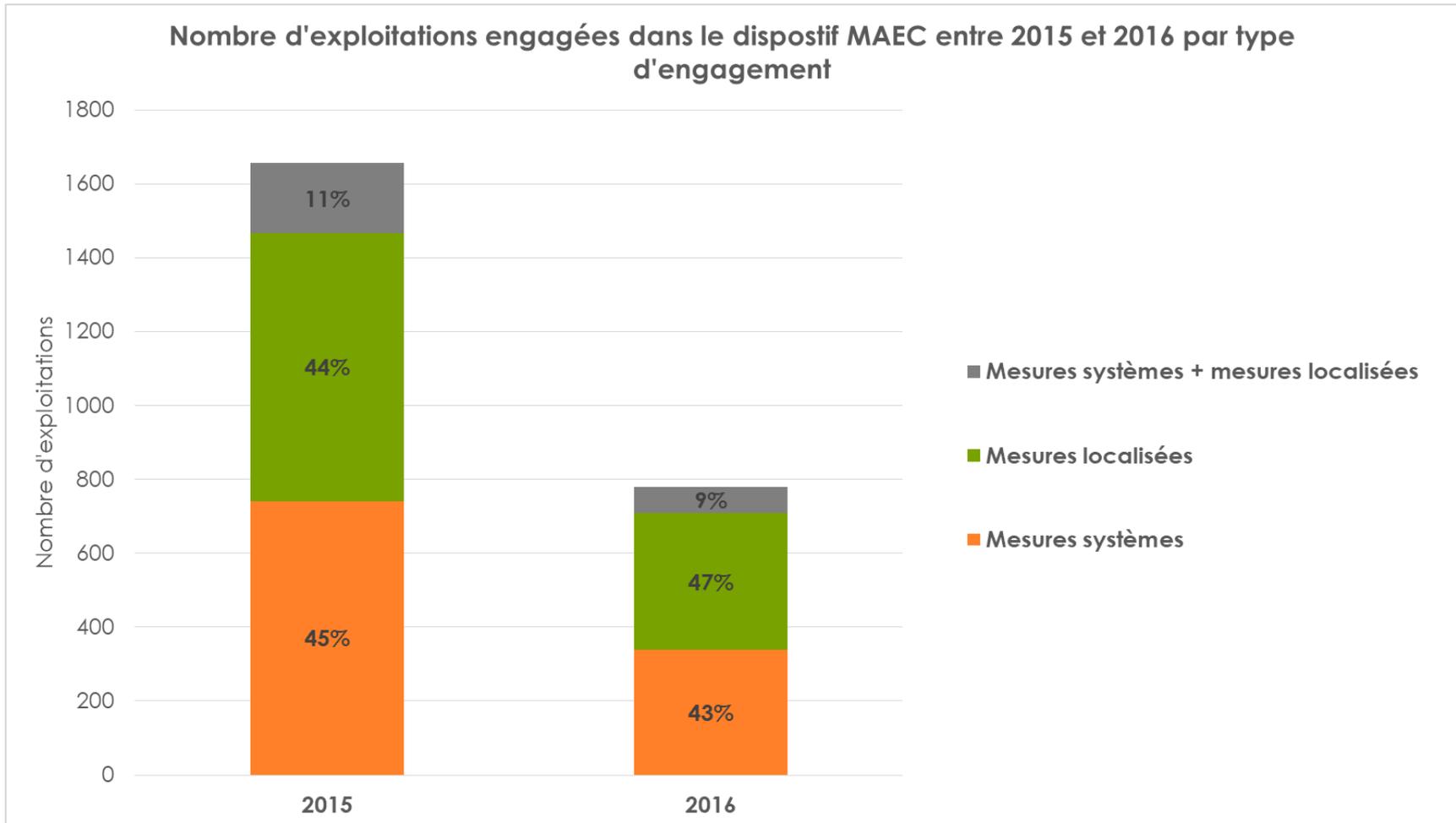
-  Très peu de refus
-  Accueillants et collaboratifs
-  Besoin de faire remonter des propositions, remarques ou interrogations du terrain
-  En attente des résultats de l'étude

Q 1

*QUELLE EST LA TYPOLOGIE DES
BÉNÉFICIAIRES DES MAEC EN
NORMANDIE ?*

🌾 Exploitations engagées

- 🌾 En 2015 : **7%** des exploitations présentes sur un PAEC
- 🌾 En 2016 : **3%** des exploitations présentes sur un PAEC



Les exploitations

Age des exploitants

- Plus de 50% des engagés a entre 50 et 65 ans

Forme sociétale

- Principalement des exploitations individuelles

SAU

- Principalement des petites et moyennes exploitations**
 - 0 – 50 ha de SAU : 29% des engagées
 - 50 – 150 ha de SAU : 53% des engagées

Assolement

- Part importante de surfaces en prairie permanente

Type de production

- Exploitations en polyculture élevage ou élevage herbager

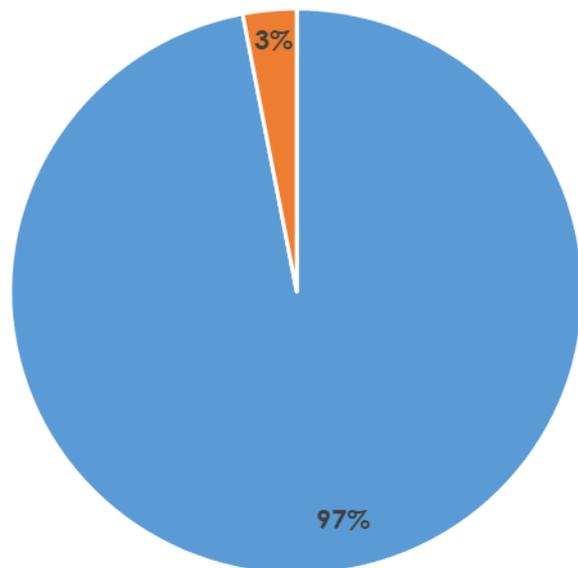
*Pas de
spécificité par
rapport à la
population totale*

*Sur-représentation
des exploitations
en polyculture
élevage ou
élevage herbager
présentant entre
50 et 150 ha de
SAU et des
surfaces en prairie
supérieure à 60%*

Q 2

*QUELS SONT LES FREINS ET LES
MOTIVATIONS DES EXPLOITANTS
AGRICOLES À LA
CONTRACTUALISATION D'UNE
MAEC ?*

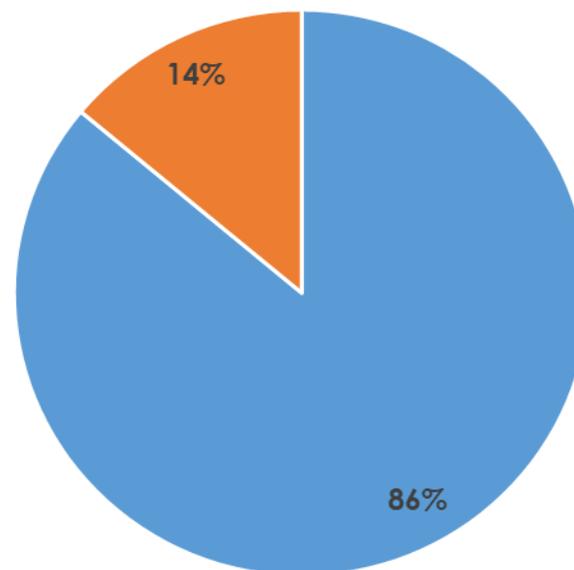
Si c'était à refaire, vous réengageriez vous ?



■ Oui ■ Non

*Si c'était à refaire
97 % se réengageraient*

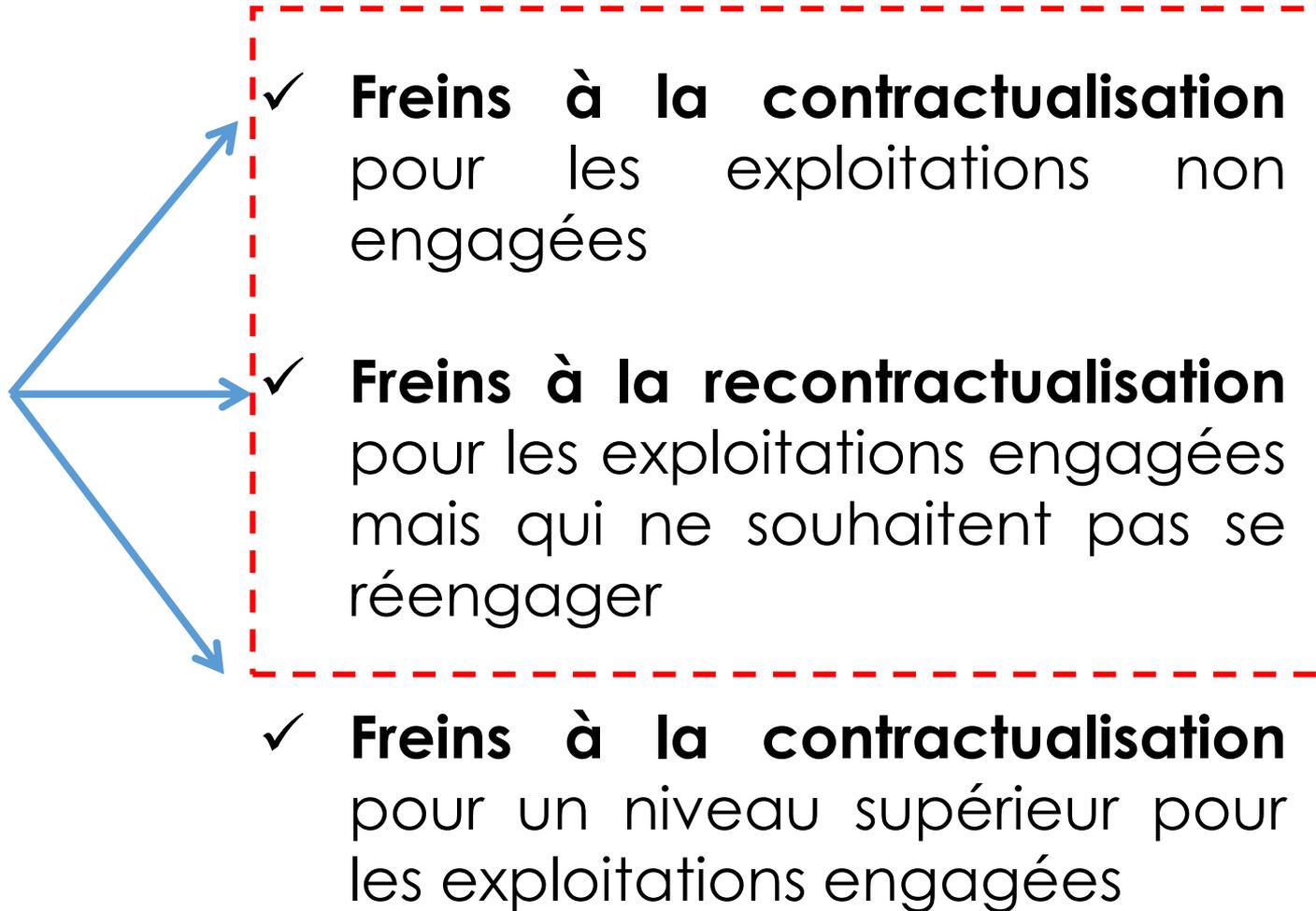
Pensez vous vous réengager dans le prochain dispositif



■ Oui ■ Non

*À l'avenir
86 % veulent se réengager*

Freins pour les exploitations



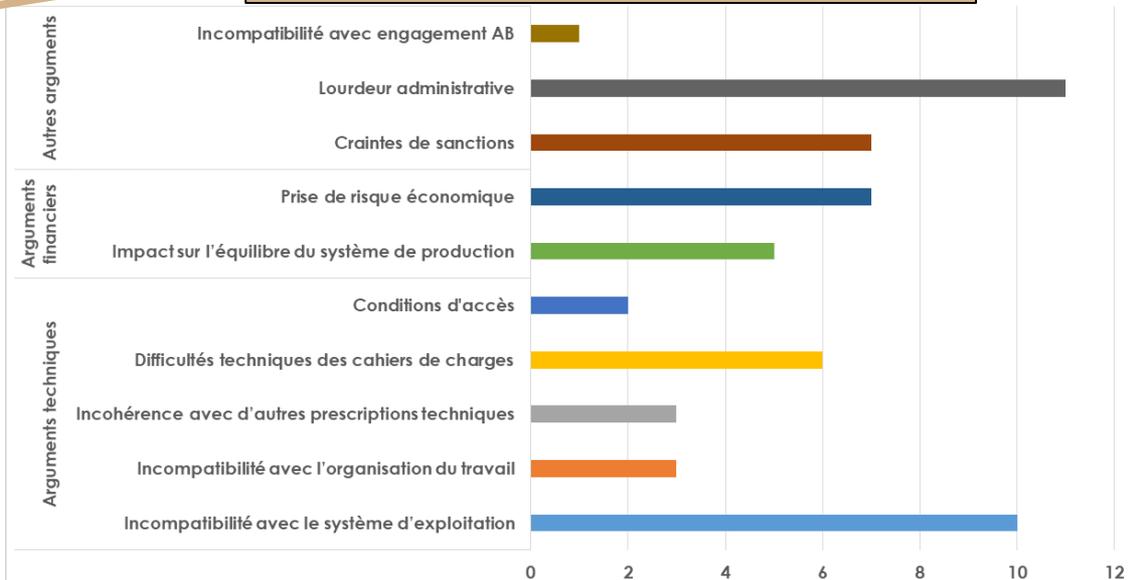
Non engagement / acteurs

Acteurs régionaux



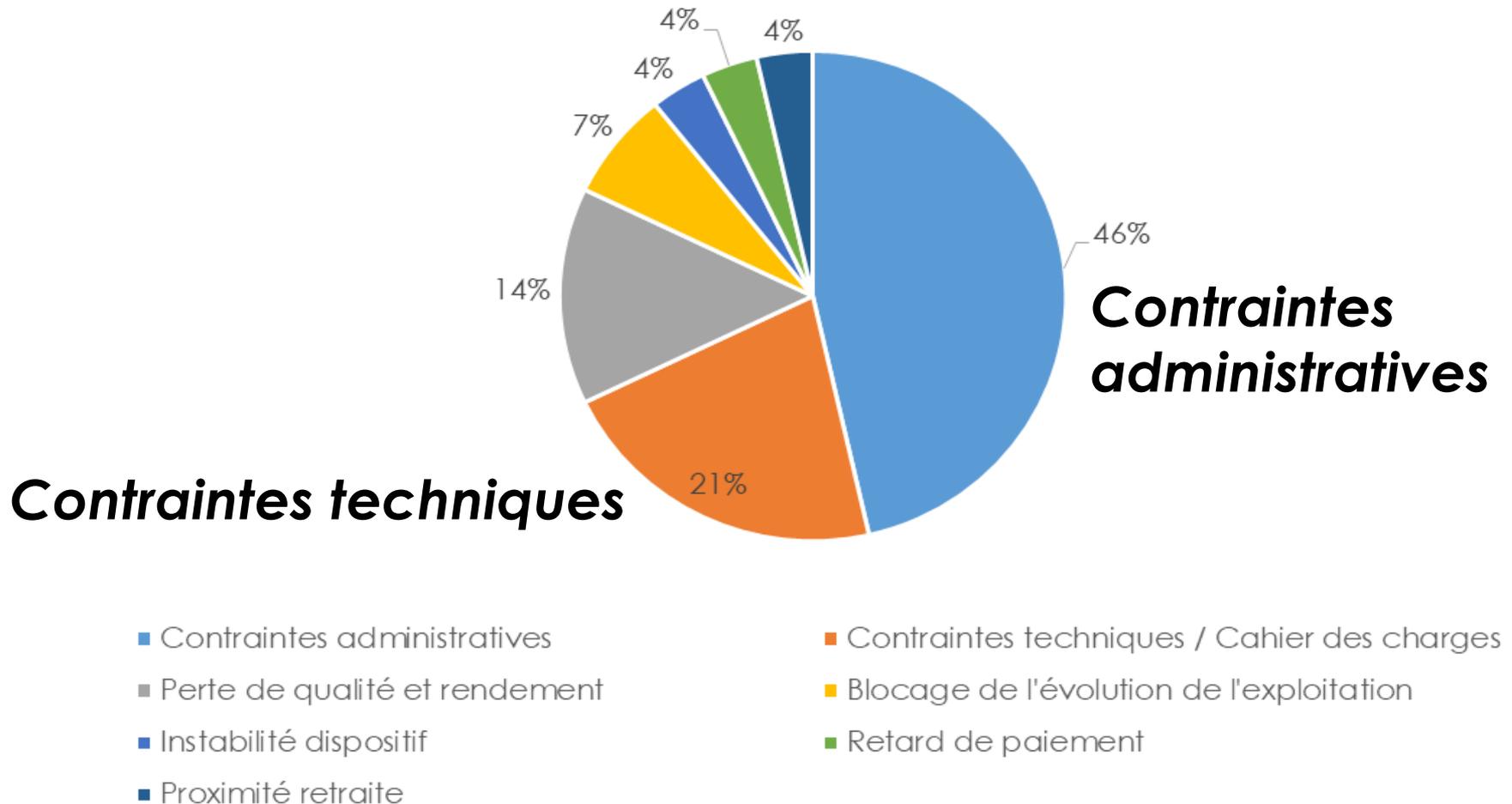
- Lourdeur administrative
- Craintes des sanctions

Acteurs territoriaux



- Lourdeur administrative
- Incompatibilité avec leur système d'exploitation

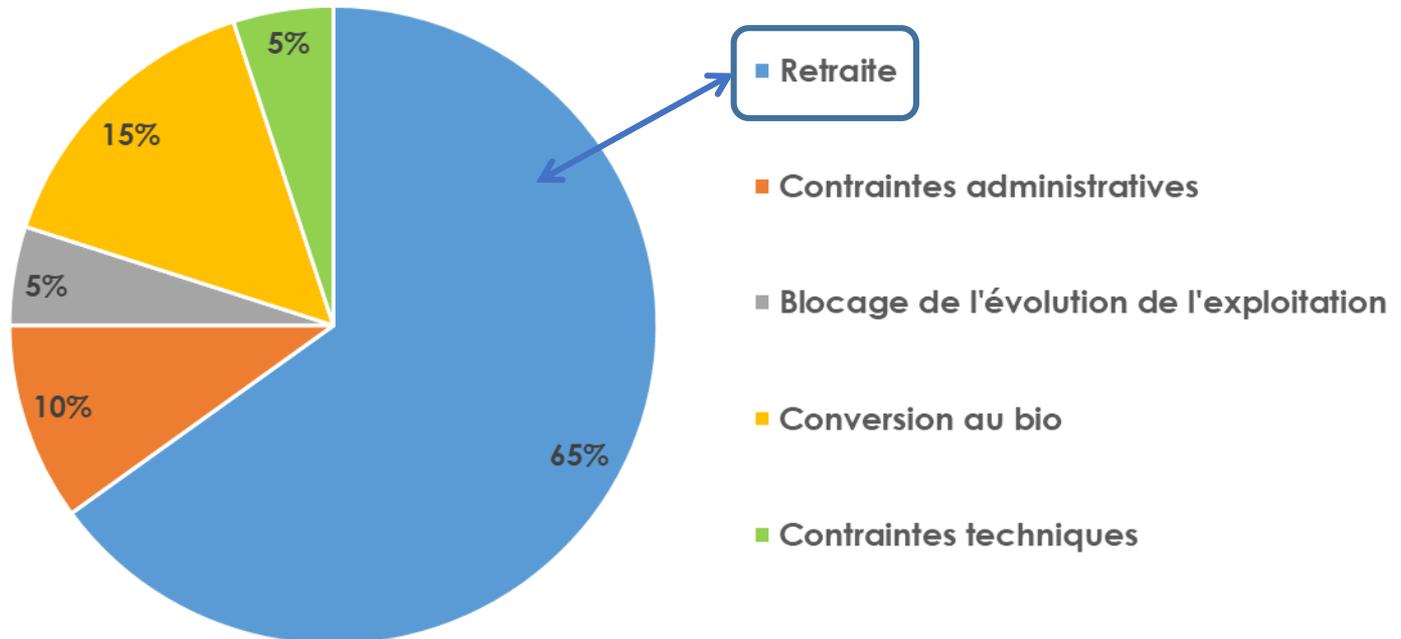
Contrainte principale expliquant le non engagement des exploitations non engagées



Non réengagement

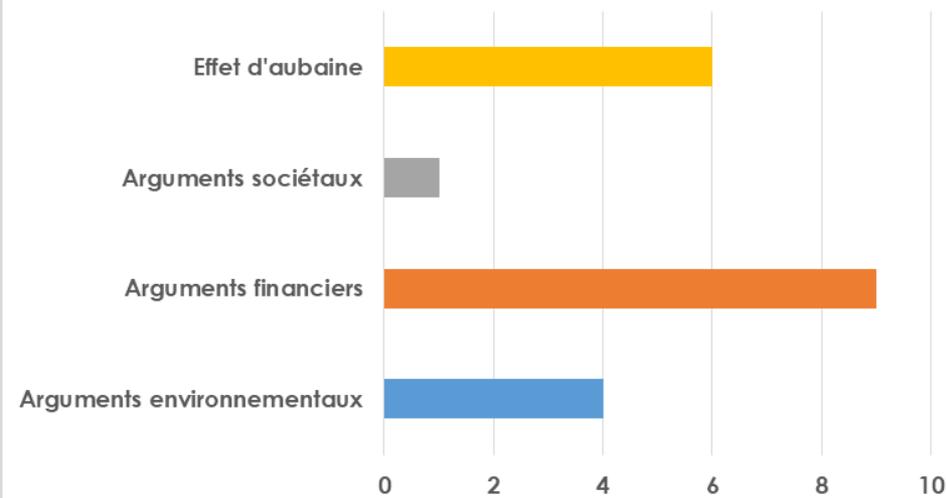
14 % seulement des exploitations engagées actuellement ne souhaitent pas se réengager dans un futur dispositif agro environnemental.

Raison du non réengagement dans le prochain dispositif pour les exploitations engagées



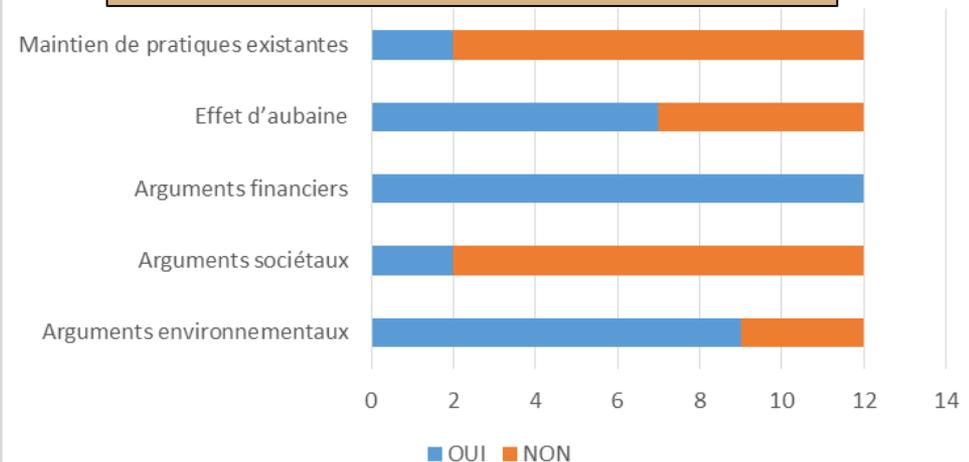
Acteurs régionaux

- Compensation
- Valorisation pratiques existantes

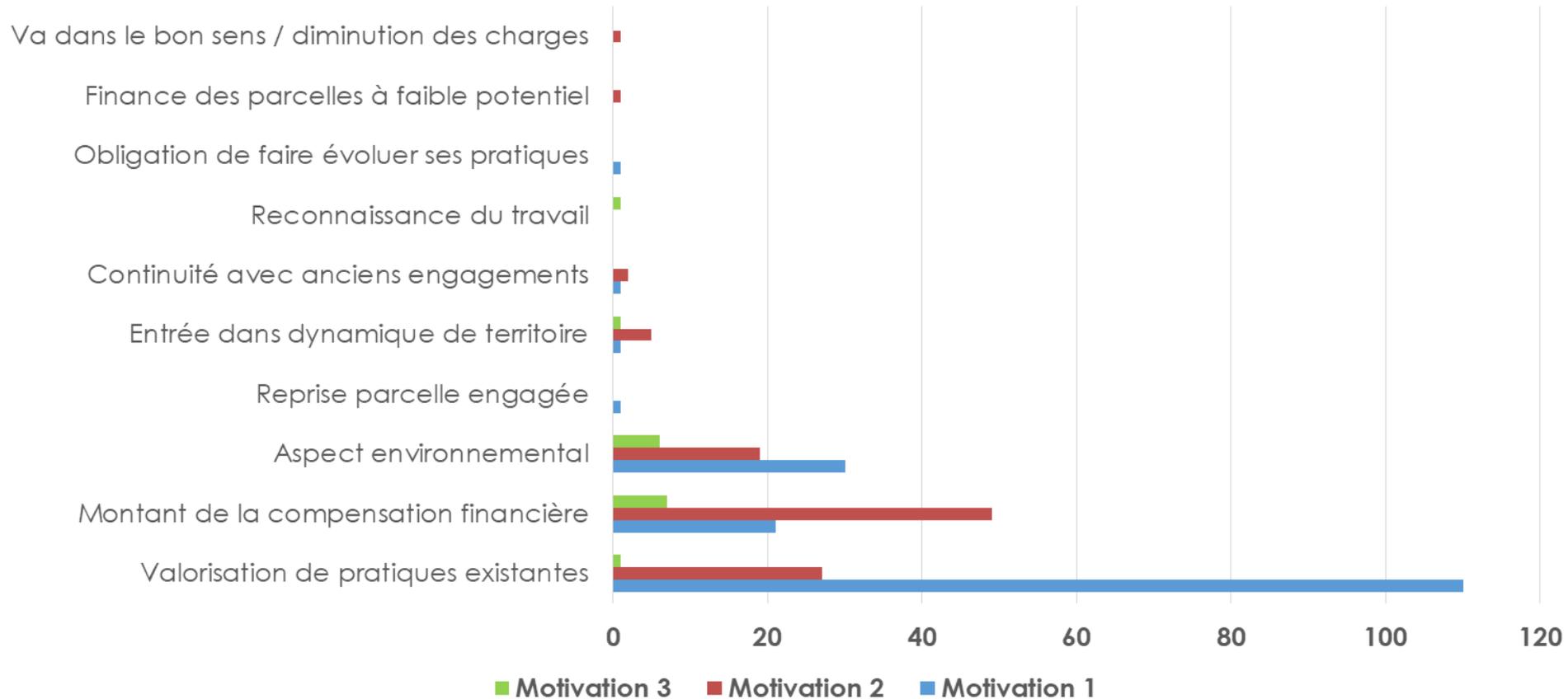


Acteurs territoriaux

- Compensation
- Enjeux environnemental

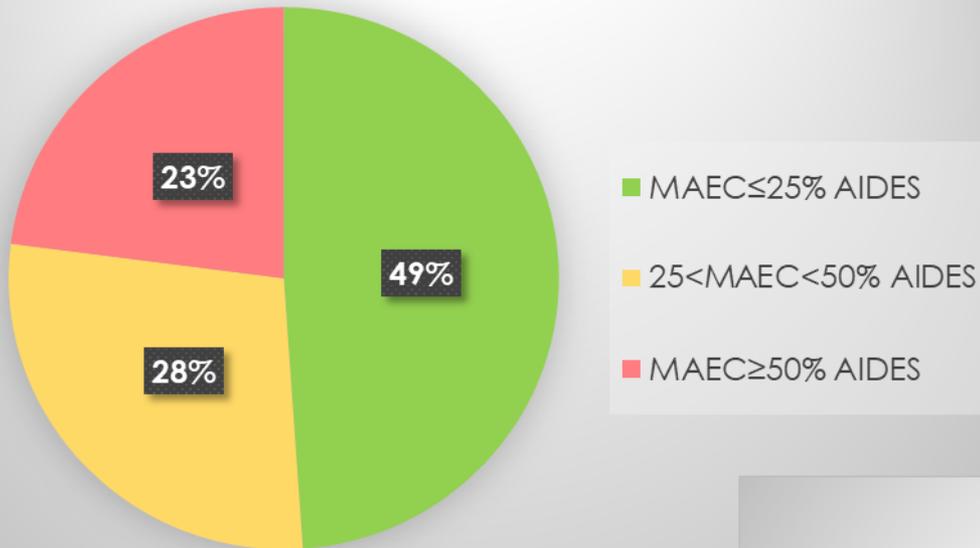


Motivations à l'engagement des exploitations

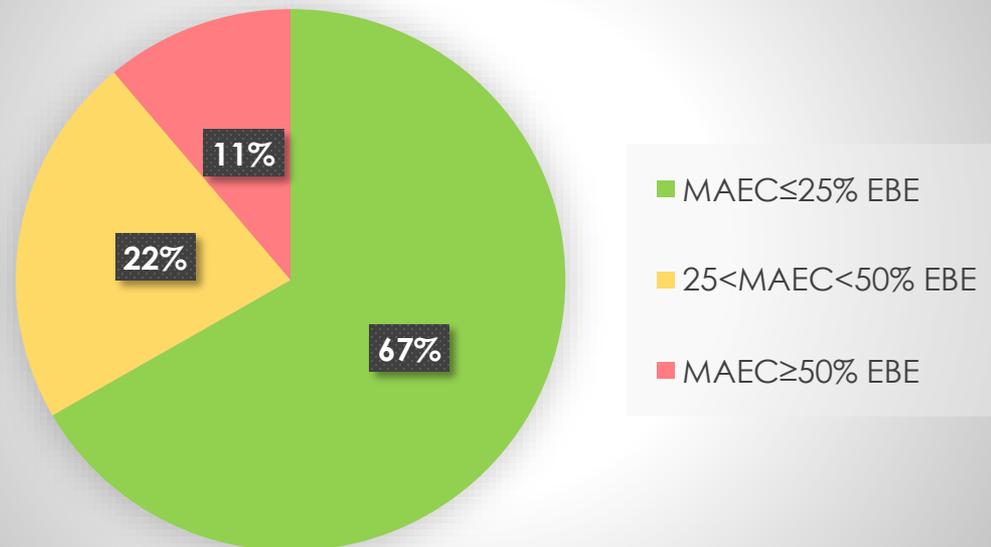


1. **Valorisation pratiques existantes**
2. **Compensation financière**
3. **Aspect environnemental**

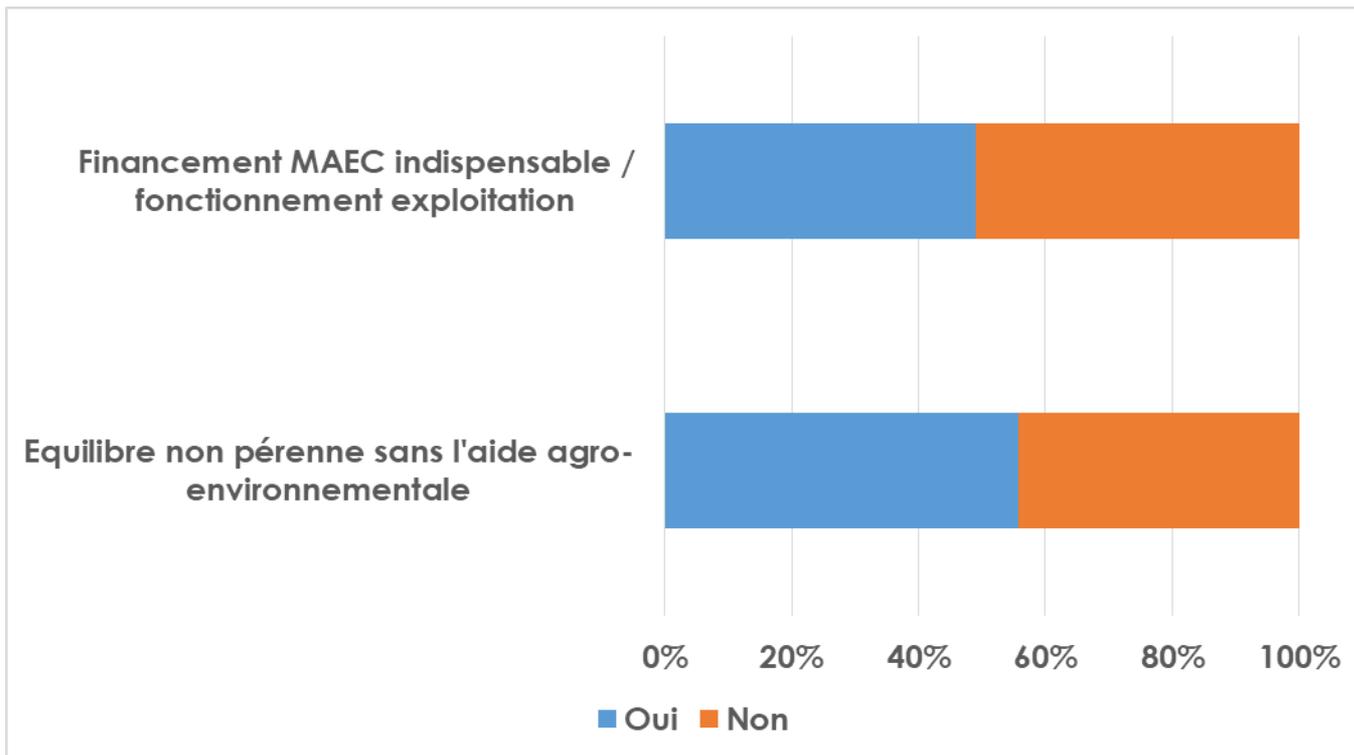
MAEC / AIDES TOTALES



MAEC / EBE



Évaluation de l'importance des aides des MAEC par les exploitants



Financement MAEC indispensable pour 49% des exploitations

Équilibre non pérenne sans les MAEC pour 56% des exploitations

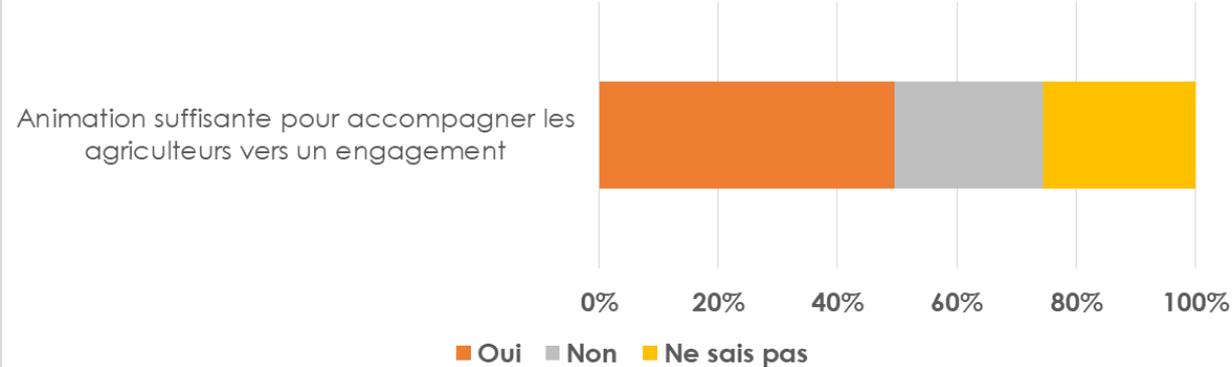
Q 3

Les actions d'animation et d'accompagnement des MAEC auprès des agriculteurs sont-elles suffisantes, pertinentes et utiles ?

- 👤 **Structure animatrice = porteur de projet, pour 12 territoires**
 - 👤 **Deux territoires présentent plusieurs structures animatrices**
 - 👤 **Nature de l'animation**
 - Avant l'engagement (communication + engagement)
 - Après l'engagement (suivi de la contractualisation)
 - 👤 **Évaluation de l'animation prévue via un bilan annuel**
- **Objectif : Evaluation qualitative et quantitative**

Animation suffisante ?

Retour des exploitants sur l'animation

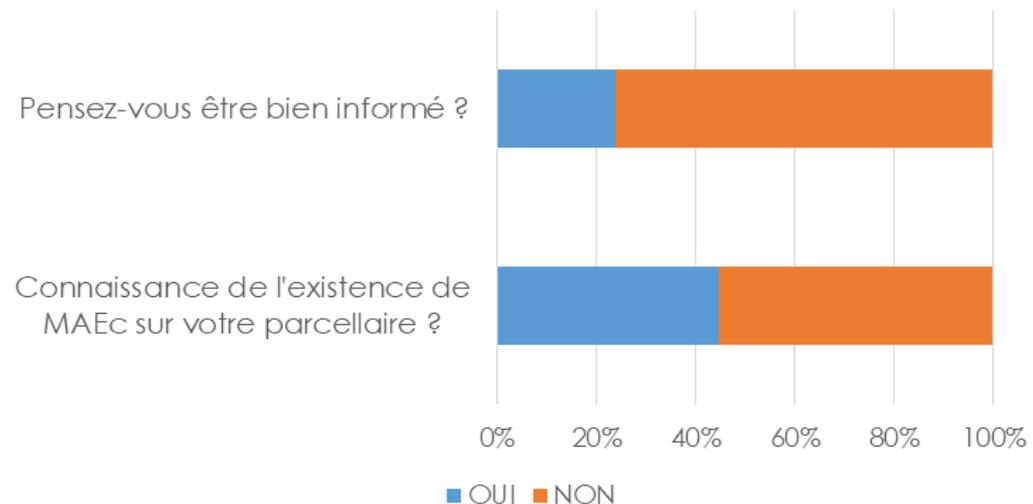


Total exploitations
 Animation
 suffisante pour 50 %
 des exploitations

Exploitations non engagées :

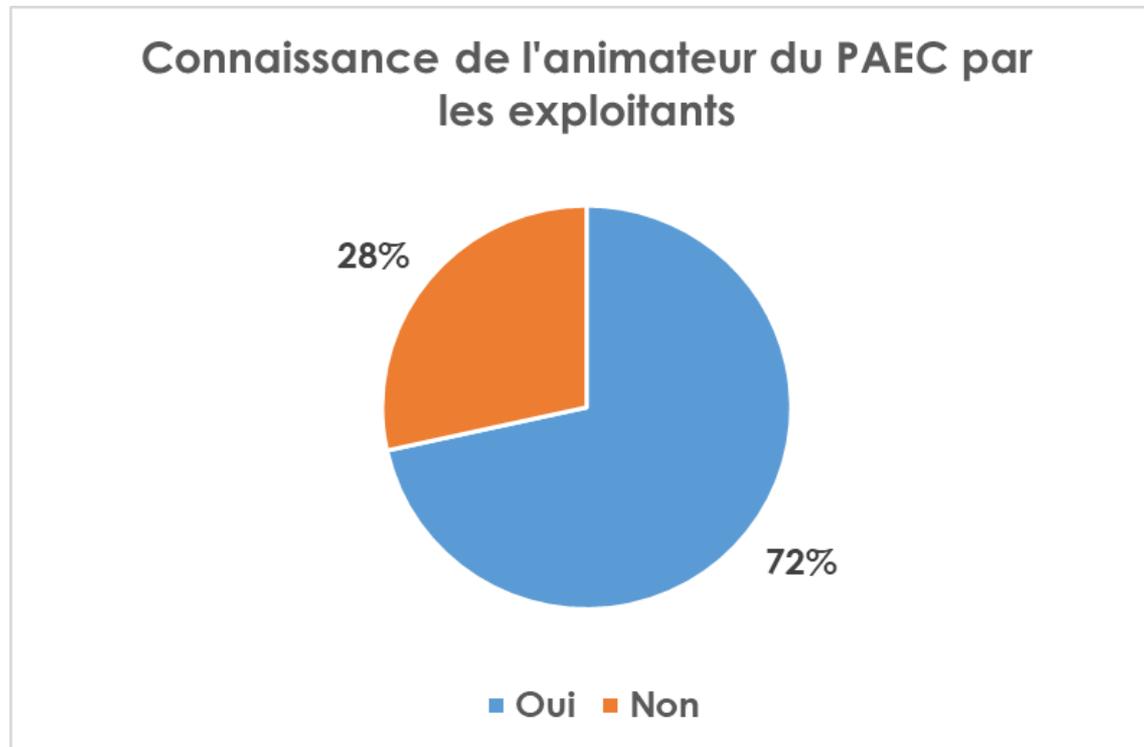
- 76 % pas assez informées
- 55 % ne connaissent pas l'existence des MAEC sur leur parcellaire

Retour des exploitations non engagées



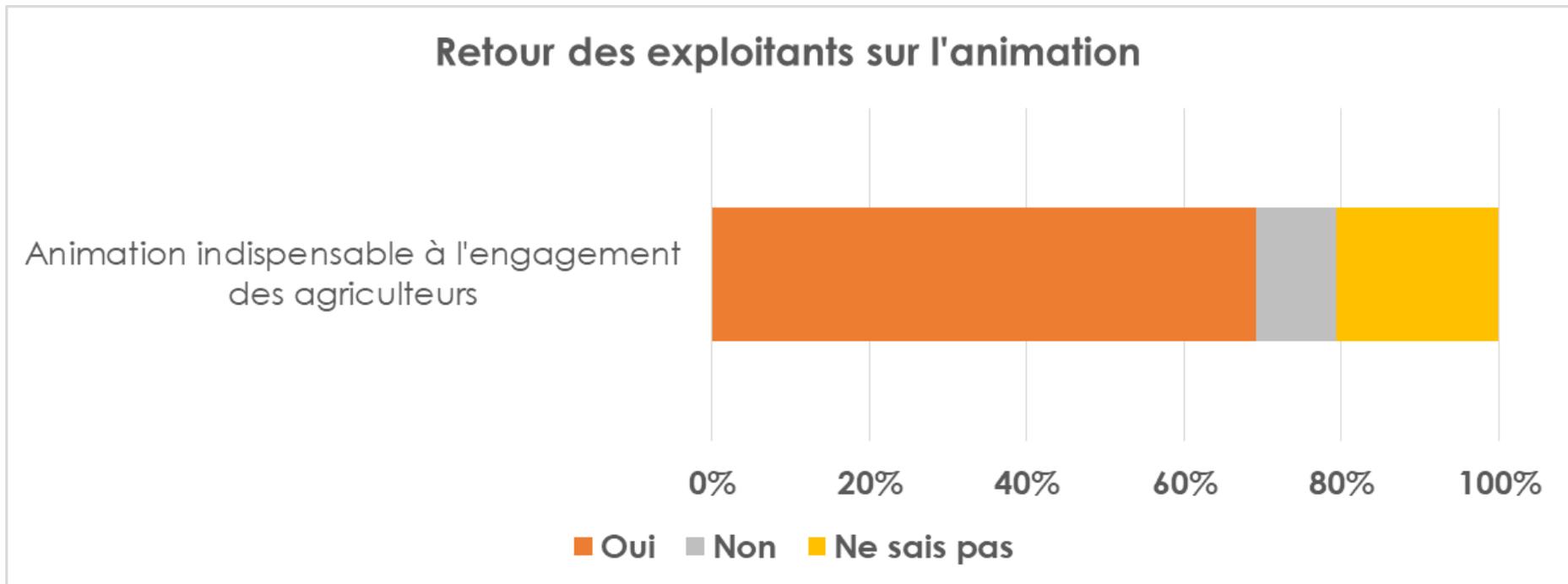
Animation pertinente ?

- 🌾 Compétence : Double compétence agricole et environnementale souhaitée et semble coïncider avec les besoins propres du dispositif – **à maintenir**
- 🌾 Bonne connaissance de l'animateur par les exploitants



Total exploitations

Animation indispensable pour 69 % des exploitations



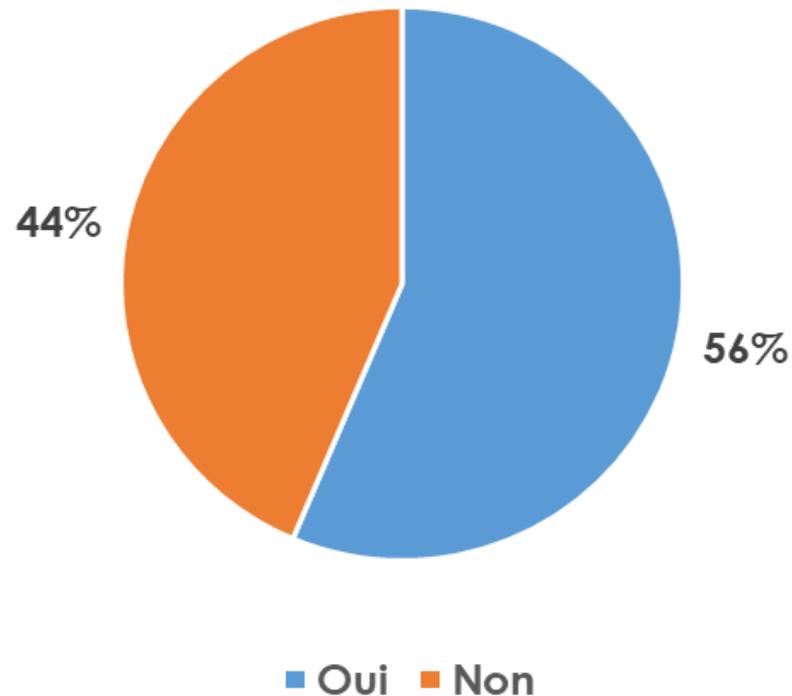
...un bilan de l'animation globalement positif avant l'engagement

- Par l'implication des animateurs, leur volonté de toucher un maximum d'exploitants
- Par l'acceptation par ces derniers des actions proposées
- Intérêt de la fiche de liaison mise en place à partir de 2016

Limites :

- Actions ne touchent qu'une partie des exploitations agricoles (« toujours les mêmes qui s'engagent? ») : revoir les formes de communication ?
- Utilité des diagnostics d'exploitation ?

Depuis votre engagement êtes vous accompagnés pour le suivi de votre contractualisation ?



...un manque de suivi après l'engagement

Q 4

*QUELS SONT LES BÉNÉFICES
CONCRETS DE CES PRATIQUES
AGRICOLES SUR L'ENVIRONNEMENT
EN NORMANDIE ?*

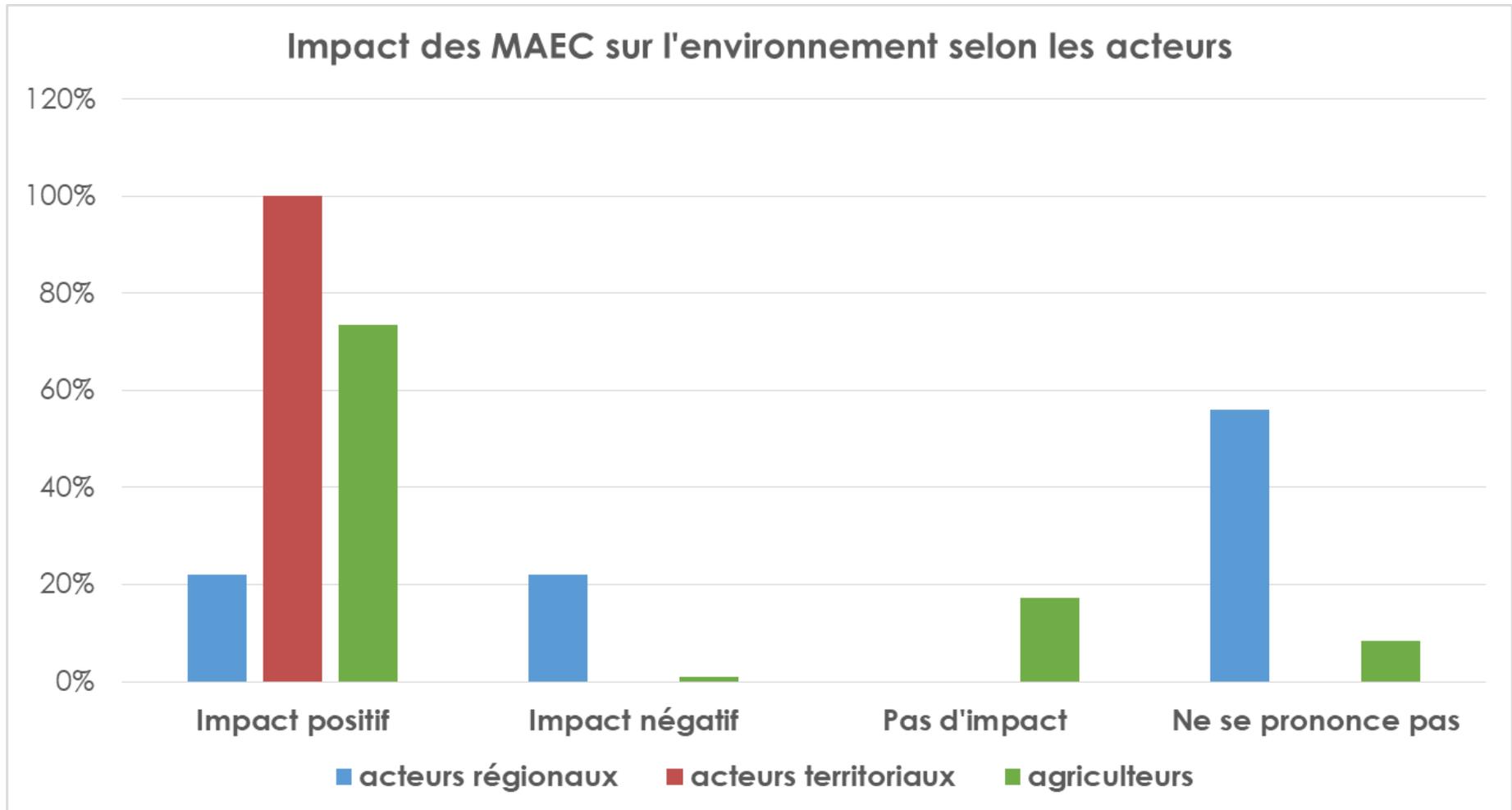
Bénéfices concrets des MAEC

-  Analyse de l'impact des MAEC selon les enjeux du PDR (évaluation à dire d'expert de l'impact des mesures)
-  Evaluation au regard de l'évolution des surfaces en prairies permanentes
-  Pérennité des pratiques

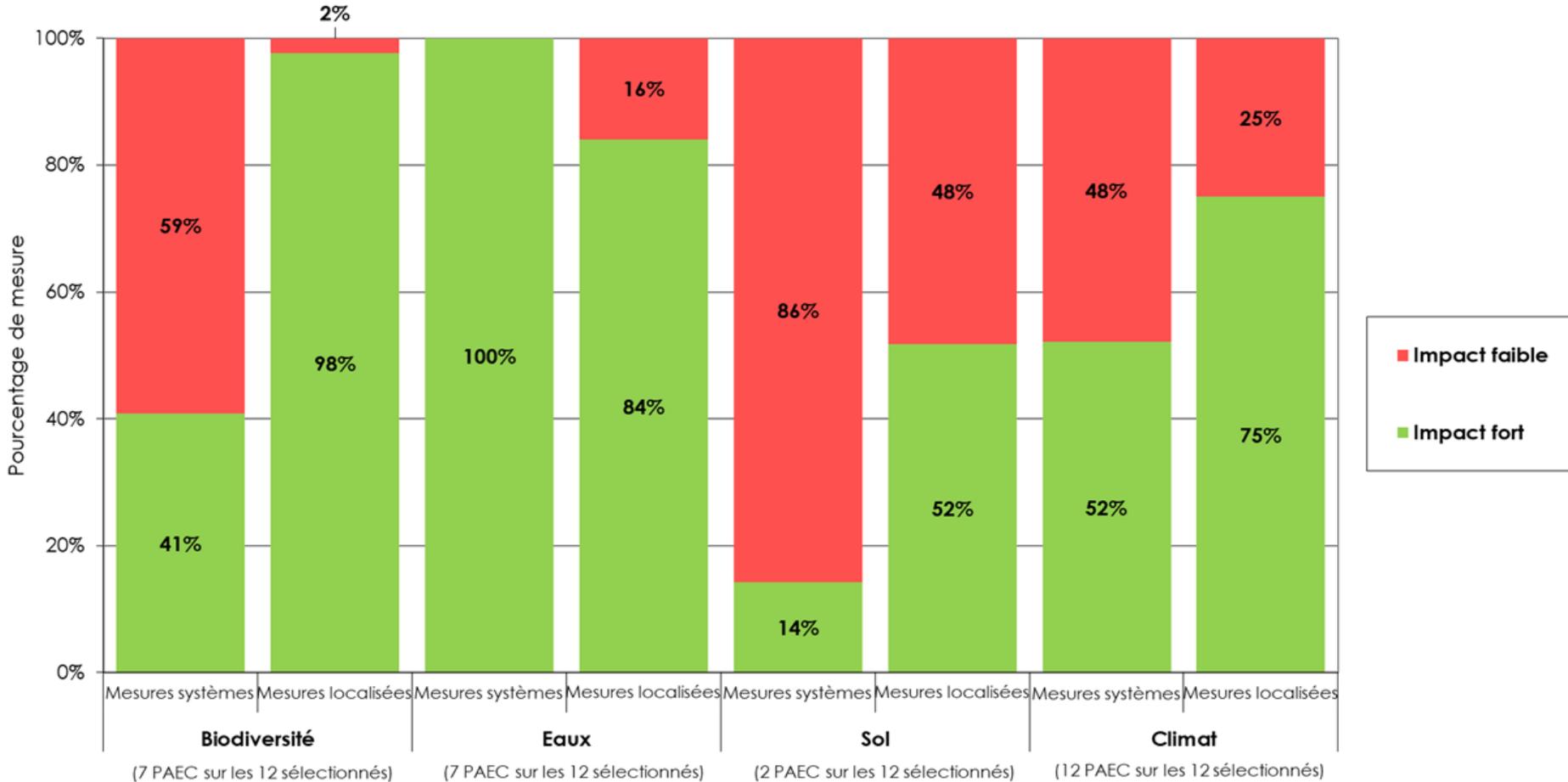
Limites : absence d'études spécifiques permettant d'établir l'impact environnemental des MAEC

Vision des acteurs

Impact global (retour des acteurs rencontrés)



Pertinence des mesures proposées au regard des enjeux du PDR



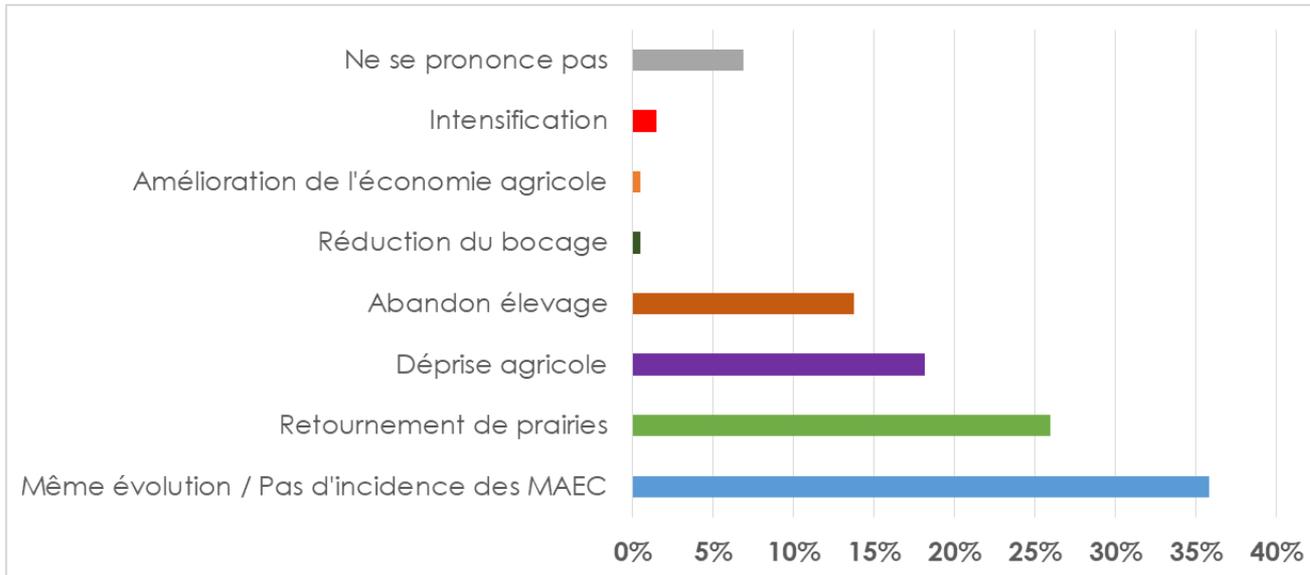
- 🌱 Mesures localisées : Majoritairement à impact fort
- 🌱 Mesures systèmes : Impact plus variable

Evolution surfaces en prairies / séquestration du carbone

Territoire considéré	Enjeu spécifique Préservation des systèmes herbagers	Evolution entre 2015 et 2017	Evolution de la séquestration du carbone dans les prairies entre 2015 et 2017
Surface en prairie permanente sur toute la région Normandie		-1,21%	-6528,40 tC
Surface en prairie permanente sur l'ensemble des PAEC		-1,13%	-5730,40 tC
PAEC Bassin Versant Orne Amont	OUI	1%	-0,44%
PAEC Haute Vallée de la Sarthe		4%	
PAEC Petite Région Agricole du Pays d'Auge	OUI	-1%	
PAEC Marais du Cotentin et du Bessin	OUI	0%	
PAEC Petite Région Agricole du Bocage du Mortainais	OUI	1%	
PAEC Aire d'alimentation de captage prioritaire de l'Etre		4%	
PAEC de la Rouvre	OUI	3%	
PAEC des exploitations légumières du Val de Saire		-3%	
PAEC Pays de Bray		-2%	
PAEC Durdent, St Valéry, Veulette		2%	
PAEC Risle, Guiel, Charentonne		-3%	
PAEC du PNR des Boucles de la Seine Normande		1%	

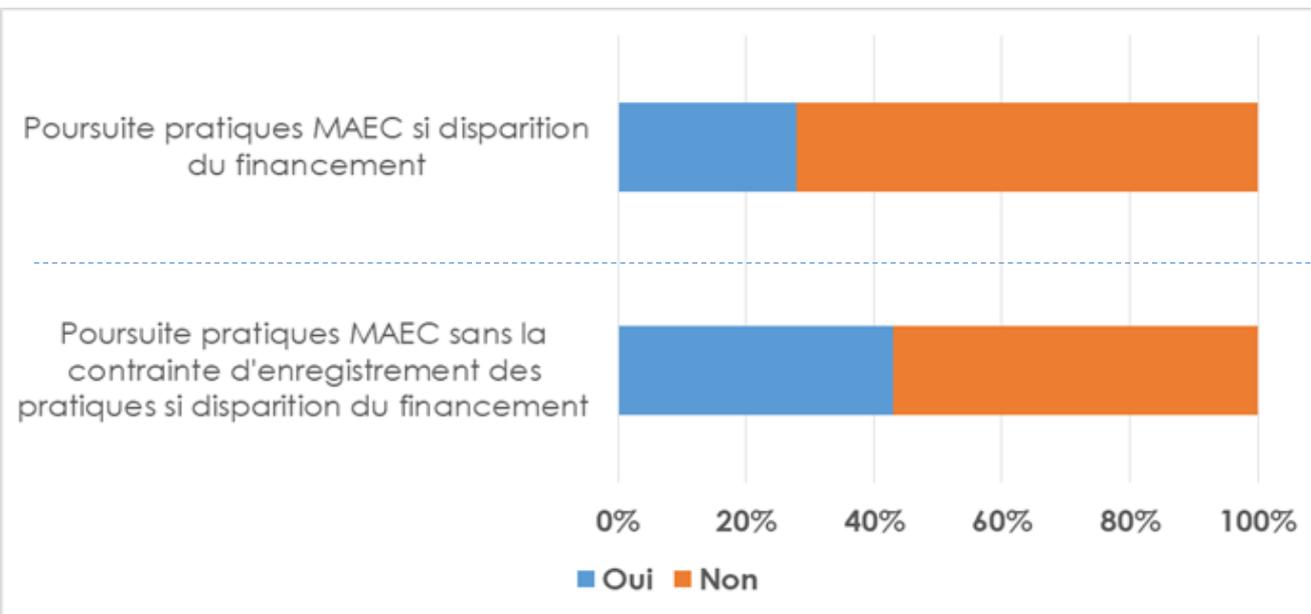
Sur les PAEC de l'échantillon à enjeu « préservation systèmes herbagers », diminution prairies limitée à 0,12 %

Evolution du territoire en l'absence de MAEC selon les agriculteurs



Évolution	
Négative	60 %
Neutre	36 %
Positive	1 %
Ne sait pas	7 %

Maintien des cahiers des charges de la MAEC si arrêt des aides



*28 % maintiennent
100 % des
pratiques*

*43 % maintiennent
les pratiques sans
la partie
« enregistrement »*

*PISTES D'AMÉLIORATION
POUR LE DISPOSITIF AGRO -
ENVIRONNEMENTAL*

Pistes d'amélioration

-  **Payer** les compensations financières à la date indiquée
-  **Simplifier** le dispositif (outil, nombre de mesures)
-  Avoir un dispositif **opérationnel** et **stable** dès le lancement
-  **Homogénéiser les outils** de cadrage
-  **Améliorer le suivi** du dispositif (exploitant, animation, impact environnemental, etc.)
-  **Améliorer l'accompagnement des exploitants** (avant et pendant la période de contractualisation)
-  **Mieux communiquer** sur le dispositif (exploitation, public)
-  Proposer des **contrôles à blancs** et/ou mettre en place des **contrôles pédagogiques**

CONCLUSION

Conclusion

- **MAEC = Principalement**, en Normandie, le **maintien de pratiques existantes** sur le territoire
- **MAEC = outil** qui, malgré ses défauts, **satisfait les exploitations** – davantage que les acteurs ?
- Intérêt d'une trop grande ouverture de territoires ?
- **MAEC = un outil parmi d'autres qui influence les pratiques**
→ *Pour répondre aux enjeux environnementaux il faut une **décision politique forte** amenant à ce que l'**ensemble du système soit mis en cohérence** (PAC, filières, ...)*
- Pour la prochaine programmation, il semble prioritaire de continuer à soutenir l'élevage herbager, bénéfique pour l'environnement et la lutte contre le changement climatique

*Merci de votre
attention*



Nicolas FRUIET

170 rue Branly, 71 000 Mâcon

Tel : 03.85.38.57.35 / 06 72 88 24 44

fruiet@studeis.fr